Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 029-212902076-20260605-2026_055-DE

Plourin lès-Morlaix

COMMUNE DE

PLOURIN-LES-MORLAIX

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE MORLAIX

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 27

Présents : 16

Votants : 25

DATE DE CONVOCATION :

Le 28/05/2026

Secrétaire de séance :

Alain Lemeur

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2026

Délibération N°2026_055

Le cinq juin deux mille vingt-six à vingt heures, le conseil municipal de Plourin-lès-Morlaix, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy Pennec, Maire.

Etaient présents : (Formant la majorité des membres en exercice)

Françoise Barbier, Marc Beaumont, Virginie Bernard, Morgane Bicrel, Jean-François Chauvel, Augustin De Calan, Nicole Douguet, Laurence Huon, Jérôme Jouêtre, Myriam Kerrien, Alain Lemeur, Catherine Manchec, Guy Pennec, Gérard Pirou, Christelle Quiniou, Nicolas Ulrich

Étaient absents : Julie Mathieux, Stéphanie Primel

Étaient excusés : Virginie Baz, Maryse Bizouarn, Mickaël Désouches, Kilian Floc'h, Edith Glorennec, Valentin Huet, Loïc Larher, Roxane Léa-Martin, Michel Martin

A donné pouvoir : Virginie Baz à Guy Pennec, Maryse Bizouarn à Christelle Quiniou, Mickaël Désouches à Nicolas Ulrich, Kilian Floc'h à Morgane Bicrel, Edith Glorennec à Nicole Douguet, Valentin Huet à Augustin De Calan, Loïc Larher à Jérôme Jouêtre, Roxane Léa-Martin à Virginie Bernard, Michel Martin à Françoise Barbier

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE : ELECTIONS DES DELEGUES POUR LES ELECTIONS SENATORIALES AU SCRUTIN DE LISTE

Vu le code électoral ;
Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;
Vu l'instruction n° IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;
Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 13 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;
Vu la circulaire n° INTP2611651C du 06 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseillers municipaux et de leurs suppléants et à l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux et ses annexes ;

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Mme DOUGUET Nicole, M. PIROU Gérard, M. DE CALAN Augustin et M. JOUETRE Jérôme. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection des délégués

Les listes déposées et enregistrées :

- Composition des listes :

Une seule liste a été déposée, conduite par Guy Pennec, sous l'intitulé « Bien vivre à Plourin-lès-Morlaix ».

Civilité	Nom/Prénom	Fonction
M.	PENNEC Guy	Délégué(e)
Mme	BARBIER Françoise	Délégué(e)
M.	PIROU Gérard	Délégué(e)
Mme	BICREL Morgane	Délégué(e)
M.	MARTIN Michel	Délégué(e)
Mme	HUON Laurence	Délégué(e)

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 029-212902076-20260605-2026_055-DE

M.	LEMEUR Alain	Délégué(e)
Mme	DOUGUET Nicole	Délégué(e)
M.	LARHER Loïc	Délégué(e)
Mme	LEA-MARTIN Roxane	Délégué(e)
M.	CHAUVEL Jean-François	Délégué(e)
Mme	KERRIEN Myriam	Délégué(e)
M.	ULRICH Nicolas	Délégué(e)
Mme	QUINIOU Christelle	Délégué(e)
M.	JOUETRE Jérôme	Délégué(e)
Mme	GLORENNEC Edith	Suppléant(e)
M.	BEAUMONT Marc	Suppléant(e)
Mme	MANCHEC Catherine	Suppléant(e)
M.	DESOUCHES Mickaël	Suppléant(e)
Mme	MATHIEUX Julie	Suppléant(e)

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 25
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 25

M. le maire proclame les résultats définitifs :

A obtenu :

Liste : Présentée par M. Guy Pennec « Bien vivre à Plourin-Lès-Morlaix»

→ 15 sièges titulaires et 5 suppléants.

Adopté à l'unanimité

Et ont, les membres présents, signé au registre

Pour extrait conforme

Secrétaire de séance
Alain Lemeur,
Conseiller délégué environnement et travaux

MAIRIE DE PLOURIN LES MORLAIX 29600

Le Maire, Guy Pennec

Le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes (par voie postale au 3 contour de la Motte 35000 RENNES ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr*) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.*